

**COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017**

Présents : MM. VALLON, VARACCA, LATTIER, GREGOIRE, JULIEN, PRALY, CALLEJA, FOREST, VIOSSAT, PODEVIN, HOHL
Mmes BEGOT, BENOIT, FOUR, CHAPON, BLANC, RACHON, BUCCHIONI, PERROT, MILLOT, ACHIN-CHARBONNEL
Excusés : M. BOINOT, ORMILLIEN, Mmes BERTHOIN, BONHOMME (pouvoir à M. FOREST), BONNET (pouvoir à M. VARACCA), SIBEUD (pouvoir à M. PODEVIN)
Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 3 avril 2017

2/ Décision modificative au budget 2017

Monsieur le Maire indique que les recettes attendues de la communauté d'agglomération dans le cadre de la prise en charge des dépenses liées à la compétence « eaux pluviales » sont supérieures aux prévisions tandis que les recettes notifiées par l'Etat au titre des dotations et de la fiscalité sont inférieures aux attentes. De plus, il serait nécessaire d'augmenter les prévisions de dépenses pour différents travaux conduits par le service technique, qui constitueront des travaux en régie, et d'abonder la ligne « chauffage urbain » compte tenu de la présentation tardive de factures au titre de l'année 2015.

Enfin, il pourrait, pour une meilleure lisibilité, être tenu compte du changement de nomenclature comptable pour l'imputation :

- des dépenses d'alimentation pour les restaurants scolaires,
- de la neutralisation du coût moyen annualisé versée par l'agglomération suite à la commission locale d'évaluation des charges transférées,
- de la prise en charge des dépenses liées à la compétence « eaux pluviales ».

Le surplus pourrait être affecté au réaménagement du Jardin Sémaphore, à l'extension de la signalisation en zones d'activités, à l'adressage en zone rurale et à un complément pour l'acquisition d'un véhicule pour le service technique.

Pour rappel, le budget se situait précédemment en suréquilibre de 142 500,08 euros.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative suivante :

Fonctionnement Dépenses		
60613-020 Chauffage urbain	+	3 700,00 €
60636-020 Vêtements de travail	+	2 000,00 €
6135-823 Locations mobilières	+	5 000,00 €
60623-251 Alimentation	-	90 000,00 €
611-251 Contrat Prestation de Services	+	90 000,00 €
023 - Virement section investissement	+	15 572,00 €
TOTAL	+	26 272,00 €

Fonctionnement Recettes		
70876-020 Remboursement de frais par GFP	+	43 503,00 €
73111-020 Taxes	-	7 199,00 €
7411-020 Dotation forfaitaire	-	16 346,00 €
74121-020 Dotation de solidarité rurale	-	13 686,00 €

TOTAL	+	6 272,00 €

Investissement Dépenses		
2041512 Subventions d'équipement versées	+	45 093,34 €
21571-823- Op 10 Matériel services techniques	+	14 000,00 €
2135-823- Op 45 Sémaphore	+	22 072,47 €
2152-821- Op 11 Signalisation	+	40 000,00 €

TOTAL	+	121 165,81 €

Investissement recettes		
021 - Virement de la section fonctionnement	+	15 572,00 €
024- Produit des cessions	+	2 500,00 €
276351-020 Autres créances immobilisées	-	43 503,00 €
458244-020 Maitrise ouvrage déléguée	+	27 960,40 €
2151-020 Réseaux de voirie	+	183 036,41 €
13251-822-44 Subvention groupement	-	43 000,00 €
1323-212-44 Subvention	-	21 400,00 €

TOTAL	+	121 165,81 €

3/ Choix de l'entreprise pour le lot n°9 du marché du restaurant scolaire de Fauconnières

Le titulaire du lot n°9 du marché du restaurant scolaire de Fauconnières, BCM Carrelage, ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire, le Conseil Municipal a entériné le 3 avril dernier la résiliation du marché conclu avec l'entreprise BCM. Suite à la consultation engagée pour effectuer les travaux correspondants, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise David Carrelages pour un montant de 10 341,79 euros HT.

4/ Règlements des services périscolaires 2017-2018

La commune propose des services de garderie, de restauration scolaire, d'étude surveillée, des temps d'activités périscolaires ainsi qu'un centre de loisirs d'été et un centre de loisirs extrascolaire.

Ces services sont organisés afin de faciliter la vie quotidienne des familles et la commune s'attache à les améliorer année après année : contenu, horaires, souplesse d'inscription...

Le Conseil Municipal décide de valider les règlements qui seront applicables pour l'année scolaire 2017-2018.

5/ Etablissement de la liste des jurés d'assise

La liste préparatoire des jurés de la Cour d'Assises de la Drôme est établie chaque année à partir des listes générales des électeurs. L'arrêté préfectoral n°2017111-0023 fixe à 3 le nombre de jurés de Montélier devant composer le jury d'assises pour l'année 2018.

Afin d'assurer la composition de ce jury, il convient de tirer au sort un nombre d'électeurs égal au triple de celui fixé dans l'arrêté.

Le Conseil Municipal procède au tirage au sort de 9 électeurs sur la liste générale 2017 : BRUNET Nicolas, DEMANCHE Pascal, URBAIN Xavier, BERTHILLOT Noémie, CLOT André, ROUMEZIN Eliette, LEBRETON Marc, MORVAN Quentin et VAHINY Geneviève.

6/ Cessions de voirie : rue Clairefontaine, allée des Monts du Matin et allée des Tourterelles

Le Conseil Municipal a accepté la rétrocession des parcelles suivantes devant être classées dans le domaine public communal :

- Rue Clairefontaine : parcelles cadastrées section ZS n°579 et ZX n°174,
- Allée des Tourterelles : parcelles cadastrées section A n°904, 1243 et 1244,
- Allée des Monts du Matin : parcelle cadastrée section ZS n°179.

Compte tenu de la difficulté de contacter les propriétaires de ces voies (société liquidée ou indivisaires partis de Montélier), le Conseil Municipal approuve le recours à la procédure dite de « classement d'office » prévue à l'article L318-3 du Code de l'Urbanisme. Le transfert d'office peut concerner les voies privées qui sont situées dans des ensembles d'habitation et ouvertes à la circulation publique, ce qui est ici le cas et donne lieu à une enquête publique.

7/ Cession gratuite rue des Jardins

Dans le cadre de la division en vue de construire sollicitée par M. et Mme BARLET, rue des Jardins, il est apparu que la voie publique empiétait sur les parcelles cadastrées section H n°328 et 329 leur appartenant. Le Conseil Municipal accepte la cession correspondante constituée des parcelles cadastrées section H n°1138 et 1142.

8/ Demande de subvention au titre des amendes de police

L'État rétrocède aux communes et à leurs groupements le produit des amendes de police relatives à la circulation routière dressées sur leur territoire qu'il a effectivement recouvré. La répartition annuelle du produit des amendes de police est versée à la commune sous réserve qu'elle contribue par des travaux ou aménagements à l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières.

Le Conseil Municipal décide d'améliorer la sécurité des piétons en réalisant l'aménagement de la dernière tranche de la rue des Préalpes.

9/ Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Valence Romans Agglo pour les travaux d'aménagement de la rue des Préalpes – partie éclairage public

La commune a inscrit à son budget pour l'année 2017 la réalisation de travaux de voirie rue des Préalpes.

La prolongation du réseau d'éclairage public étant nécessaire dans cette rue, le Conseil Municipal approuve la signature avec l'agglomération d'une convention pour que les travaux correspondants puissent être réalisés sous la responsabilité de la commune, les dépenses correspondantes étant prises en charge par l'agglomération compétente en la matière.

10/ Rapport annuel sur le service public d'eau potable

Jacques LATTIER, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Plaine de valence, présente le rapport annuel sur le service public d'eau potable 2016.

11/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- Décision du 5/05/17 fixant le tarif des restaurants scolaires 2017-2018,
- Décision du 5/05/17 fixant le tarif des garderies périscolaires et des temps d'activités périscolaires 2017-2018,
- Décision du 5/05/17 fixant le tarif du centre de loisirs 2017-2018.

12/ Questions diverses

